

Thème : Les territoires de l'Union européenne:

Sujet 1^{ère} S : Etude critique de documents: Les politiques migratoires de l'Union européenne

Consigne : Après avoir présenté les deux documents, vous montrerez que leur confrontation permet de comprendre en quoi la frontière gréco-turque illustre à la fois les aspects de l'immigration vers l'Union européenne et les limites de sa politique en la matière. Vous insisterez sur les limites de ces documents dans une dernière partie pour comprendre le phénomène.

Document 1 : Une Europe forteresse ?

D'ici le mois de mars, la Grèce aura construit une clôture de 12 kilomètres à sa frontière avec la Turquie. Mais pour attirer l'attention sur les travers de la politique d'immigration européenne, c'est un vrai mur que le pays devrait plutôt bâtir, soutient la Berliner Zeitung.

Domage que la Grèce ne construise pas un grand mur. Une fermeture de 206 kilomètres sur sa frontière avec la Turquie aurait en effet été préférable. Préférable pour les Grecs, dont le petit pays, surendetté et désorganisé, est aujourd'hui débordé par l'afflux de migrants. Préférable aussi pour les réfugiés qui risquent d'être accueillis en Grèce dans des conditions indignes. Et enfin préférable pour nous autres Européens, car ce mur nous aurait obligés à regarder en face nos propres hypocrisies.

Face aux critiques venues de toutes parts, Athènes a pourtant fait marche arrière et ne parle plus que d'une clôture relativement courte, de 12,5 kilomètres de long sur 3 mètres de haut. Celle-ci devrait être érigée le long du fleuve Evros, facile à traverser et par lequel sont passés la majorité des immigrés clandestins arrivés en Grèce en 2010. Nul besoin d'être grand clerc pour affirmer que les passeurs ne tarderont pas à trouver d'autres chemins pour contourner ce norseau de mur. (...) Selon les estimations du gouvernement grec, près de 200 clandestins parviendraient toujours à passer la frontière chaque jour. Environ 80 % des immigrés clandestins en Europe entrent par la Grèce. Il s'agit essentiellement d'Irakiens, d'Iraniens et d'Afghans, mais aussi d'Africains et de ressortissants du Moyen Orient qui versent des milliers et des milliers d'euros à des passeurs pour entrer en Europe.

La plupart d'entre eux ne prévoient pas de rester en Grèce et mettent le cap vers les pays du Nord et de l'Ouest, plus riches. Mais le droit européen est clair : en vertu du règlement Dublin II, le pays responsable du traitement des demandes d'asile est celui par lequel le demandant est arrivé.

Ainsi, les autorités grecques en sont-elles réduites à parquer toujours plus de réfugiés dans des camps déjà surchargés. L'espace manque tellement que les réfugiés n'ont parfois même pas la place de s'allonger pour dormir. Les toilettes ne sont pas suffisantes non plus et les policiers grecs font parfois sortir les réfugiés des camps pour qu'ils puissent faire leurs besoins dans les champs.

Soins médicaux, conseils légaux, interprètes, il n'y a rien de tout ça dans les camps grecs. Pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il s'agit d'une « véritable crise humanitaire, indigne de l'UE ». Sur 30 000 demandes d'asile, les autorités grecques n'en ont retenu que onze pour l'année 2010.

Peut-être le grand mur grec nous aurait-il secoués de notre suffisance. Nous n'aurions pas pu ignorer si facilement qu'une longue et haute balafre vienne défigurer l'antique région de Thrace. L'Europe forteresse ? Elle existe depuis longtemps.

B. Vestring, Berliner Zeitung, cité dans www.presseurop.eu.fr, 10 janvier 2011.

Document 2 : La crise Grecque vue par le journal allemand Der Spiegel en janvier 2012.

